



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

MODIFICATIONS DU REGLEMENT SPORTIF

**Dispositions votées par le Comité directeur du 25 juin 2020
pour application au 15 septembre 2020**

Chapitre 1 - Article 4 - Les points

En F1, Ligue Sport Boules M1 et Ligue Sport Boules M2, **2 points de bonus sont attribués au 3^{ème} de groupe.**

MASCULIN :

Le classement quadrettes M2 est établi en tenant compte des 8 meilleurs résultats acquis dans les Nationaux (hors doubles) de la saison sportive (si **€ 7 participations minimum**).

Le classement doubles M2 est établi en tenant compte de tous les résultats acquis dans les concours Nationaux doubles de la saison sportive (si **3 participations minimum**).

Chapitre 2 - Article 9 - PREMIERE DIVISION (**Ligue Sport Boules M1**)

1. Déclaration des équipes (en début de saison)

Les 14 premières équipes du classement final de la Ligue Sport Boules M1 (prise en compte de tous les résultats acquis sur les 10 étapes classiques + les Tournois Boulistes de Pentecôte) se maintiennent obligatoirement dans ce championnat.

Les 2 premières équipes du classement final de la Ligue Sport Boules M2 (prise en compte de tous les résultats acquis sur les 10 étapes classiques + les Tournois Boulistes de Pentecôte) accèdent obligatoirement à la Ligue Sport Boules M1.

~~Pour le compte de la saison 2019/2020~~

~~Les 12 premières équipes du classement spécifique M1 Quadrettes (prise en compte de tous les résultats acquis dans les concours nationaux quadrettes et doubles, et des championnats de France Quadrettes et Doubles) à la fin de la saison se maintiennent en M1 et ont la possibilité de participer au championnat de la Ligue M1.~~

~~Les 4 premières équipes du classement spécifique M2 Quadrettes (prise en compte des 8 meilleurs résultats acquis dans les concours nationaux quadrettes) à la fin de la saison montent en M1, elles seront positionnées en 13, 14, 15 et 16ème places dans le classement des équipes de M1 et ont la possibilité de participer au championnat de la Ligue M1.~~

~~Deux équipes maximum par A.S. seront admises en Ligue Sport Boules M1.~~

~~Pour le compte de la saison 2020/2021~~

~~Les 14 premières équipes du classement spécifique M1 Quadrettes (prise en compte de tous les résultats acquis dans les 10 étapes Quadrettes de la Ligue M1 + les Tournois Boulistes de Pentecôte) se maintiennent obligatoirement en M1 et participent au championnat de la Ligue M1.~~

~~Les 2 premières équipes du classement spécifique de M2 Quadrettes (prise en compte des 8 meilleurs résultats acquis dans les concours nationaux quadrettes) à la fin de la saison montent en M1, elles seront positionnées en 15 et 16ème places dans le classement des équipes de M1 et participent obligatoirement au championnat de la Ligue M1.~~

~~Les 2 dernières équipes, du classement **général spécifique M1 Quadrettes** final de la Ligue Sport Boules M1 **à la fin de la saison**, descendent en Ligue Sport Boules M2.~~

En cas de refus de maintien ou d'accession d'une équipe les joueurs qui la constituaient ne pourront déclarer une équipe de **Ligue Sport Boules M2** ou M2 aussi bien en quadrette qu'en double.

Si une équipe de M1 qui devait se maintenir ne repart pas, la 15^{ème} équipe du classement de M1 est repêchée et ainsi de suite.

Si une équipe de **Ligue Sport Boules M2** qui devait monter en M1 ne repart pas, c'est la 3^{ème} équipe du classement de **Ligue Sport Boules M2** qui monte et ainsi de suite.

Chapitre 2 - Article 10 - DEUXIEME DIVISION (Ligue Sport Boules M2 et M2)

A - Ligue Sport Boules M2

Pour le compte de la saison 2020/2021

Les 16 premières équipes du classement spécifique M2 Quadrettes (prise en compte du classement arrêté au soir du 1^{er} mars 2020) montent en Ligue Sport Boules M2.

Deux équipes maximum par A.S. seront admises en Ligue Sport Boules M2.

Les 2 premières équipes du classement final de la Ligue Sport Boules M2 accèdent obligatoirement à la Ligue Sport Boules M1.

Les 3 dernières équipes du classement final de la Ligue Sport Boules M2 descendent en M2.

En cas de refus de maintien ou d'accession d'une équipe les joueurs qui la constituaient ne pourront déclarer une équipe de Ligue Sport Boules M1 Ligue, Sport Boules M2 ou M2 aussi bien en quadrette qu'en double.

Si une équipe de Ligue Sport Boules M2 qui devait se maintenir ne repart pas, la 14^{ème} équipe du classement de Ligue Sport Boules M2 est repêchée et ainsi de suite.

Si une équipe de M2 qui devait monter en Ligue Sport Boules M2 ne repart pas, c'est la 4^{ème} équipe du classement de M2 qui monte et ainsi de suite.

Les équipes sont composées de 5 joueurs minimum et de 6 joueurs maximum.

□ Au moins 3 joueurs de l'ancienne équipe déclarée, devront être inscrits dans la nouvelle équipe.

□ Une équipe à 6 ne peut se scinder pour constituer deux équipes, seule sera maintenue ou accèdera en M1 celle comportant le chef d'équipe et en conformité avec le nombre minimum de joueurs classés dans cette division pour permettre sa composition.

Une équipe déclarée à 5 joueurs ne peut jamais évoluer à 6 joueurs.

Pour compléter une équipe on peut intégrer des joueurs adultes de division inférieure qui seront classés en M2.

Ils devront appartenir à la même AS/ESB.

Possibilité de recourir à 1 complément d'équipe « joker », ce dernier ne pourra évoluer que dans une formation de Ligue Sport Boules M2 sur une même saison.

Les équipes sont reconnues par 2 critères :

- Le nom de l'AS

- Le nom du chef d'équipe.

Les déclarations d'équipes pour la saison suivante doivent être saisies dans « BOULY » pour le 31 juillet.

Au 15 août, la FFSB valide les 16 équipes constituées et leur numéro d'identification. Les joueurs sont classés 2^{ème} division et leurs licences peuvent alors être éditées.

Modification de la composition d'une équipe déclarée ou constituée :

En cas de décès ou d'incapacité définitive, un joueur peut être remplacé pour la saison en cours. Ce remplaçant ne peut être issu d'une autre équipe constituée.

Chapitre 2 - Article 10 - DEUXIEME DIVISION (Ligue Sport Boules M2 et M2)

B - M2

1. Déclaration des équipes (en début de saison)

~~Pour déclarer ou compléter une équipe M2 Q ou D :~~

- ~~1. Un joueur M2 isolé, seul dans son département, ne sera pas considéré comme muté, s'il reprend sa licence dans un autre CBD de la même LBR (sous la responsabilité de la LBR)~~
- ~~2. Un joueur M2 isolé, seul dans une AS d'un CBD, ne sera pas considéré comme muté s'il reprend sa licence dans une autre AS du même CBD (sous la responsabilité du CBD avec avis favorable de la LBR)~~

Les 3 premières équipes du classement Quadrettes final de M2 accèdent obligatoirement à la Ligue Sport Boules M2.

Chapitre 5 - A. Les groupes de compétition

41.a.2. - Groupe National - Inscriptions

Féminines F2

· Les inscriptions aux concours qualificatifs F2 sont ouvertes à une date définie par la FFSB.

Elles sont prises pour moitié par les organisateurs et pour moitié dans le système informatique fédéral « Bouly ».

~~Dans un premier temps, chaque double pourra s'inscrire à 10 compétitions dont 5 maximum auprès des organisateurs. Une semaine après l'ouverture des inscriptions dans Bouly, une 2^{ème} session permettra de compléter les concours et d'obtenir plus de 10 inscriptions.~~

Les capitaines reçoivent un identifiant qui leur permet de s'inscrire, par l'intermédiaire de « BOULY », aux concours Nationaux qualificatifs. La liste des équipes inscrites peut être consultée sur le site Internet.

Un chèque de validation, du montant des frais de participation (un par concours et libellé au nom de l'AS organisatrice) doit être adressé à la FFSB par voie postale et au plus tard 10 jours après l'inscription.

Ce chèque ne sera pas encaissé avant la date du concours.

Chapitre 5 - B - LES CONCOURS NATIONAUX 1^{ère} et 2^{ème} divisions

ARTICLE 51 - Concours nationaux Ligue Sport Boules M1

1. Déroulement des concours

A compter de la saison 2019/2020, la F.F.S.B. met en place une épreuve destinée à la catégorie M1 qui s'intitule LIGUE SPORT BOULES M1.

Compétitions organisées en Quadrettes sur un circuit de 11 à 12 étapes : 10 concours quadrettes par groupes + Tournois boulistes de Pentecôte + ~~un tournoi Elite mondiale basé sur 8 quadrettes (3 premiers du classement + vainqueur du Tournoi de Pentecôte + 4 équipes étrangères)~~ une journée finale avec un tournoi pour les 4 premiers du classement et un autre tournoi pour les équipes classées de la 5^{ème} à la 12^{ème} places.

En cas d'égalité à l'issue des phases de groupe :

- ✓ Si l'égalité concerne 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.
- ✓ Si l'égalité concerne 3 équipes, celles-ci sont départagées au goal-average général, puis au nombre de points marqués.

Si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.

Si l'égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d'appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le championnat des clubs (Article 10.7. - Annexe 5 du règlement sportif).

Chaque équipe désigne 1 pointeur et 1 tireur.

2. Précisions financières :

Les équipes participant à la Ligue Sport Boules M1 sont redevables d'un droit d'engagement de 6 000 €.

~~La dotation de la Ligue M1 est établie au terme des 11 premières journées.~~

Une dotation définie par la F.F.S.B. chaque début de saison est distribuée sur chaque étape.

Arbitre

Les ~~2~~ 3 arbitres seront pris en charge par la FFSB.

ARTICLE 53 – Concours nationaux Ligue Sport Boules M2

1. Déroulement des concours

A compter de la saison 2020/2021, la F.F.S.B. met en place une épreuve destinée aux 16 meilleures équipes de M2 qui s'intitule LIGUE SPORT BOULES M2.

Compétitions organisées en Quadrettes sur un circuit de 11 étapes : 10 concours quadrettes par groupes + Tournois boulistes de Pentecôte.

Chacune des 16 équipes déclarées fournit 1 quadrette pour les journées Quadrettes.

Un tirage informatisé définit la composition des groupes sur chaque étape en respectant la contrainte suivante : au cours des 2 séries de 5 étapes, chaque équipe jouera successivement dans son groupe, 3 différentes parmi les 15 autres.

Le 1^{er} de chaque groupe se qualifie pour les ½ finales.

Déroulement horaire	Quadrettes (Parties en 2h00)
	Samedi ou dimanche
1 ^{ère} partie de groupe	8h00 - 10h00
2 ^{ème} partie de groupe	10h30 - 12h30
3 ^{ème} partie de groupe	14h00 - 16h00
½ finale + parties classement	16h30 - 18h30
Finale	19h00 - 21h00
Programme adapté pour les Tournois de Pentecôte	

Les ½ finales opposent les 4 équipes classées 1^{ère} de chaque groupe.

En cas d'égalité à l'issue des phases de groupe :

- ✓ Si l'égalité concerne 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.
- ✓ Si l'égalité concerne 3 équipes, celles-ci sont départagées au goal-average général, puis au nombre de points marqués.

Si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.

Si l'égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d'appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le championnat des clubs (Article 10.7. – Annexe 5 du règlement sportif).

Chaque équipe désigne 1 pointeur et 1 tireur.

Les parties de classement opposent un 2^{ème} de groupe à un 3^{ème} d'un autre groupe.

L'équipe 1^{ère} au classement final est déclarée vainqueur de la Ligue Sport Boules M2.

Les équipes classées 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} sont reléguées en M2.

2. Précisions financières :

Dotation des concours.

L'inscription est de 60 € par étape.

Chaque partie gagnée est primée.

	Indemnité / partie
1 ^{ère} partie de groupe	80 €
2 ^{ème} partie de groupe	80 €
3 ^{ème} partie de groupe	80 €
Parties de classement	80 €
½ finale	400 €
Finale	800 €

Arbitre

Les 2 arbitres seront pris en charge par la FFSB.

3. Charte de bonne conduite :

Point 1 :

Suivant les résultats sportifs de la saison écoulée, la FFSB établit pour la saison suivante, la liste des équipes classées en Ligue Sport Boules M2.

Point 2 :

Les présidents des AS, dont dépendent les équipes, sont les seuls responsables et interlocuteurs sportifs, financiers et juridiques, de la FFSB.

Point 3 :

L'ASB désigne un responsable pour chaque équipe.

Point 4 :

L'engagement en Ligue Sport Boules M2 est conditionné au dépôt à la F.F.S.B. d'une équipe conforme et du montant total du droit d'inscription au plus tard le 31 juillet.

Point 5 :

Les équipes doivent obligatoirement participer au programme sportif proposé par la FFSB et respecter le calendrier défini par la FFSB.

Point 6 :

Le forfait non excusé, d'une équipe, entraîne automatiquement l'annulation du meilleur résultat de la saison.

Point 7 :

S'il y a forfait général d'une équipe pendant la saison sportive, les joueurs, recevront une licence rouge M2 pour le reste de la saison, sans possibilité de participation aux championnats officiels de la saison en cours.

Elle ne sera pas remplacée, des sanctions sportives et disciplinaires seront appliquées, y compris éventuellement pour la saison suivante.

Le droit d'inscription ne sera pas restitué.

Point 8 :

La conséquence du forfait général entraîne l'annulation des résultats obtenus face à cette équipe.

Point 9 : En cas de non-participation et de non-respect du calendrier c'est l'AS qui est tenue pour responsable. Elle encourt des sanctions sportives et une sanction financière de 1 500 €.

Point 10 :

Quel que soit son classement ponctuel, une équipe doit toujours défendre ses chances.

Point 11 :

Le président de l'AS, s'engage à informer et à faire respecter par son, ou ses équipes, la réglementation et la charte, mises en place par la FFSB.

De son côté la FFSB s'engage à respecter le cahier des charges.

Le 1^{er} reçoit de la Fédération le Trophée de champion de la Ligue Sport Boules M2, les 16 équipes perçoivent une prime de classement à la charge de la Fédération.

Chapitre 6 – ARTICLE 92 - PREMIERE DIVISION (F1)

1. Composition

Elle comporte 16 équipes :

~~12~~ 14 équipes issues du classement national F1 de la saison sportive précédente

~~4~~ 2 équipes issues du classement national F2 de la saison sportive précédente.

Deux équipes maximum déclarées et acceptées par AS.

3. Montées - Descentes

Les ~~12~~ 14 premières équipes issues du classement spécifique 1^{ère} division Féminine (prise en compte de tous les résultats) à la fin de la saison se maintiennent obligatoirement en F1.

Les ~~4~~ 2 premières équipes issues du classement F2 accèdent à la 1^{ère} division sauf si l'AS est déjà représentée par deux équipes. Dans ce cas on prend la ou les suivantes.

La ou les équipes appelées pour le remplacement seront, dans l'ordre, les mieux placées au classement :

+ Équipe classée ~~13~~ 15^{ème} si désistement d'une équipe F1 ou suivante...

+ Équipe classée ~~5~~ 3^{ème} si désistement d'une équipe F2 ou suivante...

Annexe 3

B - Championnat de France Quadrettes

ARTICLE 11 bis - Ligue Sport Boules M2 - 16 équipes

Un joueur G- 18 (ou une joueuse F -18) n'est pas admis(e) comme complément d'équipe.

1^{ère} Phase : 2 parties plus les barrages.

Constitution de 4 poules de 4 (P I, P II, P III, P IV), suivant le classement des équipes.

Poule I (P I)	A	équipe 1	B	équipe 16	C	équipe 8	D	équipe 9
Poule II (P II)	A	équipe 2	B	équipe 15	C	équipe 7	D	équipe 10
Poule III (P III)	A	équipe 3	B	équipe 14	C	équipe 6	D	équipe 11
Poule IV (P IV)	A	équipe 4	B	équipe 13	C	équipe 5	D	équipe 12

8 équipes qualifiées pour la phase suivante : Quatre 1^{ères} de poules, PI/I, PII/I, PIII/I, PIV/I et quatre 2^{èmes} de poules : PI/2, PII/2, PIII/2, PIV/2.

2^{ème} Phase : 2 parties plus les barrages

Poule V (P V)	A	équipe PI/I	B	équipe PIV/2	C	équipe PIII/I	D	équipe PII/2
Poule VI (P VI)	A	équipe PII/I	B	équipe PIII/2	C	équipe PIV/I	D	équipe PI/2

4 équipes qualifiées : Deux 1^{ères} de poules, PV/I, PVI/I et deux 2^{èmes} de poules : PV/2, PVI/2.

3^{ème} Phase : Deux demi-finales :

1^{er} de la poule V contre le 2^{ème} de la poule VI : PV/I contre PVI/2

1^{er} de la poule VI contre le 2^{ème} de la poule V : PVI/I contre PV/2

FINALE : Entre les 2 gagnants des demi-finales.

ARTICLE 12 - M2 - ~~64~~ 48 équipes

Seules les équipes déclarées peuvent participer à ce championnat.

Un joueur G -18 (ou une joueuse F -18) n'est pas admis(e) comme complément d'équipe.

a - A la fin de la saison des concours nationaux, les ~~48~~ 40 premières équipes du classement spécifique Q en M2 ayant un minimum de 7 participations, sont qualifiées directement pour le championnat de France Quadrettes M2.

~~**b** - 8 quadrettes sont qualifiées par les fédéraux, avec regroupement de comités, suivant les quotas établis par la FFSB.~~

b - Une inter régionalisation de 8 groupes de LBR hors AURA est créée. Cette inter régionalisation permet la qualification directe au championnat de France Quadrettes des 8 premières équipes M2 (au-delà de la 40^{ème} place) classées dans ces inter régions, à la fin des concours nationaux Quadrettes. Les équipes devront justifier d'un minimum de 7 participations.

La répartition peut évoluer d'une saison à l'autre.

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, la ou les places laissée(s) vacante(s) sera(ont) attribuée(s) à la ou les équipe(s) suivantes non qualifiées au préalable.

Constitution des 16 poules de ~~4~~ 3

Les poules sont constituées en tenant compte du classement des équipes effectué à l'issue de la saison des concours Nationaux.

Poule I	A	équipe 32	B		C	équipe 1
Poule II	A	équipe 31	B		C	équipe 2
Poule III	A	équipe 30	B		C	équipe 3
Poule IV	A	équipe 29	B		C	équipe 4
Poule V	A	équipe 28	B		C	équipe 5
Poule VI	A	équipe 27	B		C	équipe 6
Poule VII	A	équipe 26	B		C	équipe 7
Poule VIII	A	équipe 25	B		C	équipe 8
Poule IX	A	équipe 24	B		C	équipe 9
Poule X	A	équipe 23	B		C	équipe 10
Poule XI	A	équipe 22	B		C	équipe 11

Poule XII	A	équipe 21	B		C	équipe 12
Poule XIII	A	équipe 20	B		C	équipe 13
Poule XIV	A	équipe 19	B		C	équipe 14
Poule XV	A	équipe 18	B		C	équipe 15
Poule XVI	A	équipe 17	B		C	équipe 16

ARTICLE 13 - AUTRES CHAMPIONNATS

d - CHAMPIONNATS DE FRANCE TRIPLE FEMININ :

Championnat Triple Féminin F3 et F4.

- ✓ ~~64~~ 48 équipes de 3 ou 4 joueuses de divisions F3 ou F4.

C - Championnat de France Doubles

ARTICLE 15 bis - CHAMPIONNAT DE DOUBLES Ligue Sport Boules M2 - 32 équipes

Ces 32 Doubles sont répartis en 8 poules de 4.

Constitution de 8 poules de 4 (P I, P II, P III, P IV, P V, P VI, P VII, P VIII), suivant le classement des équipes au terme des journées de concours nationaux Doubles.

Poule I (P I)	A	équipe 1	B	équipe 32	C	équipe 16	D	équipe 17
Poule II (P II)	A	équipe 2	B	équipe 31	C	équipe 15	D	équipe 18
Poule III (P III)	A	équipe 3	B	équipe 30	C	équipe 14	D	équipe 19
Poule IV (P IV)	A	équipe 4	B	équipe 29	C	équipe 13	D	équipe 20
Poule V (P V)	A	équipe 5	B	équipe 28	C	équipe 12	D	équipe 21
Poule VI (P VI)	A	équipe 6	B	équipe 27	C	équipe 11	D	équipe 22
Poule VII (P VII)	A	équipe 7	B	équipe 26	C	équipe 10	D	équipe 23
Poule VIII (P VIII)	A	équipe 8	B	équipe 25	C	équipe 9	D	équipe 24

ARTICLE 16 - M2 - ~~64~~ 48 équipes

Seules les équipes déclarées ou identifiées peuvent participer à ce championnat.

Un joueur G -18 (ou une joueuse F -18) n'est pas admis(e) comme complément d'équipe.

Le championnat de France Doubles M2 comprendra ~~64~~ 48 équipes, réparties en 16 poules de ~~4~~ 3, les qualifications s'effectuent de la manière suivante :

Lors des 4 journées de concours nationaux Doubles, chaque compétition qualifie directement :

- ✓ Le vainqueur d'un 32
- ✓ Le vainqueur et le finaliste d'un 64
- ✓ Le vainqueur, le finaliste et un seul des ½ finalistes d'un 128 (barrage entre les 2 ½ finalistes)

soit un total de x places ainsi attribué.

24 équipes sont qualifiées par le classement final Doubles M2 à condition de justifier d'un minimum de 3 participations.

~~64~~ 48 - 24 - x équipes sont qualifiées par ~~les qualificatifs de CS ou LBR~~ une inter régionalisation de x groupes de LBR hors AURA. Cette inter régionalisation permet la qualification directe au championnat de France Doubles, des x premières équipes M2 (au-delà de la 24^{ème} place) classées dans ces inter régions, à la fin des concours nationaux Doubles. Les équipes devront justifier d'un minimum de 3 participations.

La répartition peut évoluer d'une saison à l'autre.

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, la ou les places laissée(s) vacante(s) sera(ont) attribuée(s) à la ou les équipe(s) suivantes non qualifiées au préalable.

A la fin des concours Nationaux en Doubles (CN D), un classement spécifique des Doubles M2, sera établi.

Constitution des 16 poules de ~~4~~ 3

- 16 poules de ~~4~~ 3 avec 2 équipes qualifiées (P1 à P16)

~~Les poules sont constituées en tenant compte du classement des équipes effectué à l'issue de la saison des concours Nationaux.~~

Eviter que plus de deux équipes de la même LBR/CS soient dans la même poule.

ARTICLE 17 - AUTRES DIVISIONS

c - FÉMININES :

Championnat Doubles Féminin F2

32 équipes **déclarées** (8 poules de 4) de 2 ou 3 joueuses.

Qualification :

- ✓ ~~16 24~~ doubles par le classement national répartis par ordre sur les poules 1 à 8 (lettres A, C et D)

- ✓ ~~16 8~~ doubles par ~~les qualificatifs régionaux ou interrégionaux~~ une inter régionalisation de x groupes de LBR. Cette inter régionalisation permet la qualification directe au championnat de France Doubles, des 8 premières équipes F2 (au-delà de la 24^{ème} place) classées dans ces inter régions, à la fin des concours nationaux Doubles. Les équipes devront justifier d'un minimum de 6 participations.
La répartition peut évoluer d'une saison à l'autre.
Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, la ou les places laissée(s) vacante(s) sera(ont) attribuée(s) à la ou les équipe(s) suivantes non qualifiées au préalable.

D - Championnat de France Simples adultes

ARTICLE 21 - CATÉGORIES CONCERNÉES

- Masculins **Ligue Sport Boules M1**, **Ligue Sport Boules M2**, M2, M3, M4

- Féminines F1, F2, F3 et F4.

ARTICLE 22 - MASCULINS :

NOMBRE DE JOUEURS - CONSTITUTION DES POULES

a - Ligue Sport Boules M1 : 32 joueurs, 8 poules de 4.

Chaque équipe désigne obligatoirement 2 joueurs.

Tirage intégral.

b - Ligue Sport Boules M2 : 32 joueurs, 8 poules de 4.

Chaque équipe désigne obligatoirement 2 joueurs.

Tirage intégral.

c - M2 : ~~32~~ 48 joueurs, 8 poules de 4 joueurs.

- Qualification au plan LBR/CS.

Le joueur doit être titulaire d'une licence masculine 2^{ème} D.